

# COMPTE RENDU

## Conseil Communautaire

### Du mercredi 16 mars 2022

### Salle polyvalente de Romont

**Présents :** AIGLE Alain, AUBEL Pascal, BAILLY Pierre, BARON Jean-Luc, BARTHÉLÉMY Sylviane, CHOLEY Bertrand, CLOQUARD Adrien, COLIN Yannick, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DIDIERJEAN Yves, GASSE Michel, HAMMOUALI Nadia, HAUSERMANN Jean-Paul, HERBÉ Michel, HERBÉ Patrice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARQUIS Yannick, MARTIN Eric, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, POURCHERT Michel, RICHARD Xavier, ROBIN Patrice, ROCHOTTE Christian, ROCHOTTE Léa, SIMONIN Stéphane, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VIALET-CHABRAND Frédéric.

**Absents :** BOSSERR Mickaël, DEMANGEON Loïc, FERRY Martine, GEORGEL Hélène, JACQUEMIN CHASSARD Vanessa, POURCHERT Daniel, TONON Pierre Jean.

**Représentés :** GEORGÉ Dominique par JACQUEL Catherine, THIÉBAUT Sandrine par MARQUIS Yannick.

**Invités :** M. Thierry POULET, Président de FACE VOSGES.

**Excusés :** BERTRAND Hervé, BOULAY Stéphane, GEORGÉ Dominique, THIÉBAUT Sandrine, VUILLEMARD Rébecca.

Mme BOULLIAT Martine, Conseillère Départementale du canton de Charmes.  
Mme BOURDON Claude, Conseillère Départementale du canton de Saint-Dié des Vosges.  
M. JACOTÉ Éric, Conseiller Départementale du canton de Charmes.  
M. MATHIS William, Conseiller Départemental du canton de Saint-Dié des Vosges.  
M. PIERRAT Benoît, Conseiller Départemental du canton de Raon l'Étape.  
Mme PIERREL Roselyne, Conseillère Départementale du canton de Raon l'Étape.  
Mme POIRAT Bernadette, Conseillère Départementale du canton de Bruyères.  
M. TARANTOLA Christian, Conseiller Départemental du canton de Bruyères.

M. AMSLER Jean-Claude, chargé de mission.

**Assistaient :** MMES BERTRAND, GALOIS.  
M.SAYER.

En préambule de la séance du Conseil Communautaire, M. le Président remercie M. CLOQUARD et son conseil municipal pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente de Romont.

Il remercie également M. THIERRY POULET, Président de Face VOSGES de sa présence et lui laisse la parole.

M. POULET présente l'association FACE VOSGES.

FACE Vosges membre du réseau national de la Fondation Agir Contre l'Exclusion est une cohésion d'entreprises qui vise l'innovation sociale, pour fédérer et intégrer les populations, dynamiser l'économie et contribuer au développement de son territoire. Elle regroupe environ 200 entreprises dans les Vosges.

Un partenariat a été réalisé avec la Préfecture, il est axé sur :

- L'emploi, l'insertion et la formation
- L'éducation, l'orientation scolaire

Les actions :

- Emploi : Faire matcher les besoins d'offres et demandes d'emploi de manière innovante (cv vidéo, cv à l'envers...). Des forums ont été réalisés sur Saint-Dié des Vosges, Epinal...
- Education : Amener les élèves à découvrir le monde de l'entreprise (des collaborateurs se rendent dans les collèges)
- Entreprise : Mettre en pratique des actions concrètes pour les entreprises.
- Précarité de la vie quotidienne : Contribuer à plus d'équité dans l'accès aux droits, aux biens et aux services

Il indique que le « forum et bus de l'emploi » qui aura lieu le 30 mars 2022 à la salle polyvalente de Ménil sur Belvitte (village rural) a pour objectif de mettre en relation chefs d'entreprises et demandeurs d'emploi. Les maires ont été associés car ils ont une meilleure connaissance des demandeurs d'emploi dans leur village.

Il informe les élus que 37 entreprises ont répondu présentes. Il espère que les personnes en recherche d'emploi seront en rendez-vous. Un bus des transports Launoy sera affrété et effectuera un ramassage a des arrêts précis dans chaque village.

L'originalité de ce forum repose sur le besoin des entreprises. Il indique que 2 forums sont prévus dans l'ouest vosgien.

Il ajoute que la communication réalisée sur les réseaux sociaux pour cet événement résonne dans les départements voisins. Ces derniers souhaiteraient également réaliser ce type d'action.

M. le Président indique que les horaires de passage des bus dans les communes seront communiqués. Il ajoute qu'il ne s'agit pas que d'un problème de formation, le territoire est éloigné de pôle emploi, il n'est pas forcément facile pour les demandeurs d'emploi de se rendre sur Epinal.

Ce 1<sup>er</sup> forum est une expérimentation, il pourra être reconduit et des modifications pourront être apportées.

M. POULET précise que cette action est menée sur les fonds propres de l'association FACE VOSGES avec l'aide de l'entreprise SUEZ environnement.

M. le Président demande s'il y a des questions

M. THOMAS, maire d'Anglemont demande s'il existe une base de demandeurs d'emploi sur la Région de Rambervillers

M. POULET répond qu'il y a un fort taux de demandeurs d'emploi. Beaucoup d'entreprises ont des demandes mais elles n'arrivent pas à recruter.

M. PARVÉ demande si cette manifestation a été relayée sur les réseaux sociaux et si des flyers vont être distribués ?

MME TANNEUR, Vice-Président à la communication et au tourisme, indique qu'une communication a été réalisée sur le site Facebook de la Région de Rambervillers, il suffit de la partager.

M. le Président indique avoir validé ce jour l'affiche et la maquette.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, indique que 2 autres actions complémentaires portées par l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers vont avoir lieu à l'école d'Horticulture et de paysage de Roville aux Chênes.

Le 7 avril : forum d'orientation collégiens et lycéens

Le 8 avril : emploi dans les associations

M. POULET suggère de mener des actions plus ambitieuses l'année prochaine.

M. le Président indique que le Club Entreprises est associé à cette démarche.

M. POULET clôture sa présentation en remerciant M. le Président et M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, pour leur écoute et leur accessibilité et ajoute que c'est un plaisir pour lui de mener cette action.

M. le Président remercie M. POULET pour son intervention.

# 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1.1 Election du secrétaire de séance.

M. Stéphane SIMONIN a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

## 1.2 Compte-rendu de la réunion du 23 février 2022.

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2022 est adopté à l'unanimité.

## 1.3 Rapport des délégations exercées par le Président.

### 1.3.1 Habitat attribution du marché du thermicien retenu pour le PIG 2022-2024.

#### 1. Administration générale

#### 3. Rapport des délégations exercées par le Président

☐ **Objet : décision**

##### 1.3.1 Habitat: attribution marché « thermicien » PIG-2022-2024

- Lancement de la consultation : 19/01/2022
- Date de clôture des offres : 18/02/2022
- 4 offres reçues

ENTREPRISE	NOTE PRIX + NOTE TECHNIQUE	RANG	entreprise	Coût annuel	Coût pour 3 ans
CAMEL	97,0	1	CAMEL	18 090 €	54 720 €
SOLIHA	79,7	2	SOLIHA	35 040€	105 120 €
QCS SERVICE	63,9	3	QCS SERVICE	81 230 €	243 690 €
AXENTIS	54,9	4	AXENTIS	123 120 €	369 360 €

M. le Président informe l'Assemblée que l'association « CAMEL », bureau d'études spécialisé dans la réhabilitation de l'habitat et la rénovation énergétique, a été retenu dans le cadre du renouvellement du PIG pour 2022-2024. Sa note technique est inférieure aux autres prestataires mais le coût est moins élevé (cf. diapositive). Il ajoute que la Communauté de Communes a déjà travaillé avec ce prestataire sur le précédent programme du PIG.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque



## 1.3.2 Etudes Zones Humides : Zone d'Activités Economiques (ZAE).

### 1. Administration générale

### 3. Rapport des délégations exercées par le Président

☐ **Objet : décision**

#### 1.3.2 Etudes Zones Humides : Zones d'Activités Economiques

- Obligation de faire une étude des zones humides dans le cadre de la création de la ZAE
- Lancement de la consultation : 29/12/2021
- Date de clôture des offres : 21/01/2022
- 2 offres reçues

Elément 5	Adt
1 240 € HT	1 605 € HT
248 € TVA	321 € TVA
1 488 € TTC	1926 € TTC

- Entreprise retenue : **Elément 5**

M. le Président informe l'Assemblée que sur 2 offres reçues, l'entreprise « Elément 5 » a été retenue pour réaliser une étude « zones humides » dans le cadre de la création de la Zone d'Activités Economiques (ZAE). Cette prestation s'élève à 1488 € TTC.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

Aucune question, aucune remarque

## 1.3.3 Emprunt camion benne à ordures ménagères.

### 1. Administration générale

### 3. Rapport des délégations exercées par le Président

☐ **Objet : décision**

#### 1.3.3 Prêt bancaire achat camion OM



Taux fixe	Durée	Taux	Fréquence	Montant de l'échéance
	5 ans	0,75 %	Trimestrielle	8 923,29 €

#### Hypothèses :

Montant	175 000
Déblocage des fonds	Dans un délai minimum de 48 heures à un 3000 maximum de 12 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Épargne
Date totale	5 ans
Amortissement	Progressif
Base de calcul	30/360
Frais de dossier	200 €
Délai de signature du contrat	1 mois
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moyennant un pénalité de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le CAS



#### Notre proposition

Durée	60 mois
Taux	0,750%
Nombre échéances	20
Montant de l'échéance	8 923,29 €
Date dernière échéance	30/04/2027
Total Intérêts	3 465,77 €
Total Capital	175 000,00 €
Frais de dossier (0,10% montant maximum 200€)	175,00 €
Coût total crédit	178 465,77 €

### Débat :

M. le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 23 février dernier, la proposition de recourir à un emprunt de 175 000 € pour acquérir un nouveau camion benne à ordures avait été validé.

M. le Président informe les élus que 2 offres de prêt ont été reçues pour l'acquisition du nouveau camion benne à ordures : La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole → taux de 0.75 % sur 5 ans.

Il propose de solliciter le Crédit Agricole car les frais de dossier sont moins importants.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque

- Vote à l'unanimité

## 2. ENVIRONNEMENT.

### 2.1 Modification des tournées de collecte du Tri et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

#### 2. Environnement

##### 1. Modification des tournées de collecte du Tri et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

**Objet :** Acter le principe d'organisation des tournées de collecte.

- Délibération 2021-116 du 1<sup>er</sup> décembre → approuvé l'idée de mener une réflexion visant à définir des modalités d'organisation de la tournée adaptées aux nouvelles pratiques.
- Aujourd'hui une délibération doit être prise pour acter le principe d'organisation des tournées de collecte → Passage en CODERST

### Débat :

M. le Président rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021 afin d'acter le principe de modification des tournées de tri.

Ramassage des bacs bleus → 1 fois tous les 15 jours sauf sur Rambervillers et chez les prestataires de déchets organiques.

Ramassage des sacs jaunes → toutes les semaines.

Il indique que le dossier relatif à cette affaire a été transmis à la Préfecture. Cette dernière demande de prendre une délibération complémentaire pour acter définitivement les tournées. Cette demande sera soumise pour avis à une Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque

- 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. PIERRE), 39 voix POUR

### Délibération :

Suite à l'extension des consignes de tri et après constat de la diminution des levées des bacs bleus (OMR), Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que des démarches pour autoriser la modification de l'organisation des tournées de collecte « tri » et OMR » sont cours.

Pour compléter le dossier d'instruction une délibération actant de manière officielle la demande de modification des tournées doit être prise et un rapport devra être rédigé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 39 voix POUR,

- **APPROUVE** la nécessité de revoir le principe d'organisation des tournées de collecte au regard des fluctuations constatées (OMR et Tri),
- **APPROUVE** le principe de passage en C1 (collecte hebdomadaire) pour les tournées de Tri
- **APPROUVE** le principe de passage en C0,5 (collecte toutes les deux semaines) pour les tournées de bac bleus (OMR), hormis les zones agglomérées de plus de 2000 habitants ainsi que les différents professionnels producteurs de déchets organiques (restaurant, EPHAD, hôpital...)
- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Vosges un passage en CODERST.

## 2.2 Animation des opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage privée.

### 2. Environnement

#### 2. Animation des opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage privée.

- Objet :** Conservation de la compétence et instruction des dossiers de demande de subvention
- Annexes :** n°1

- Demande exprimée par les élus dans le projet de territoire d'accompagner les particuliers sur l'Assainissement Non Collectif.
- Constitution de 20 à 30 dossiers/an.
- Demande groupée (par trimestre) : 4 dépôts de demandes/an.
- Convention de mandat entre le particulier et la collectivité.
- La collectivité sollicite le Conseil Départemental pour les demandes de subvention.
- Les propriétaires payeront l'intégralité des factures avant de percevoir les subventions.
- Pas d'avance comptable de la part de la collectivité.

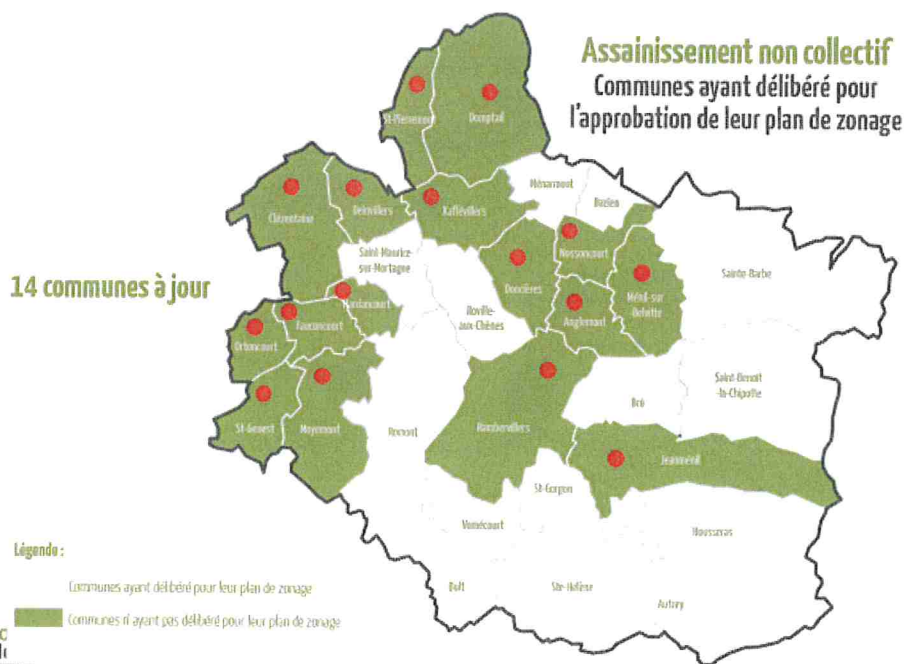


## 2. Environnement

### 2. Animation des opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage privée.

- Objet : Conservation de la compétence et instruction des dossiers de demande de subvention.
- Annexes : n°1

- Conformément au règlement du Conseil Départemental, seuls les dossiers des particuliers résidant dans une commune détenant un zonage d'assainissement non collectif validé seront éligibles.
- Elle les transmettra ensuite pour instruction au Conseil Départemental des Vosges.
- Aucune responsabilité de la collectivité pour la conception et l'installation.
- Le propriétaire reste le maître d'ouvrage : choix du bureau d'études et de l'entreprise.
- Contrôle de conformité de l'installation effectué par le SDANC.



#### Débat :

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence « tout ou une partie de l'assainissement » et notamment la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Actuellement 3 phases ont pu être réalisées mais l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ne subventionne plus ces programmes. Désormais, seul le Département apporte une aide financière de 40% du montant HT des travaux plafonnée à 2500 € HT.

Il indique que seule une collectivité peut transmettre des demandes de subvention. Le SDANC pourrait d'instruire les demandes de subvention pour le compte des particuliers mais prélèverait un montant de 95 € par dossier.

M. le Président propose de prendre une délibération afin de conventionner avec le Conseil Départemental pour 20 à 30 dossiers/an.

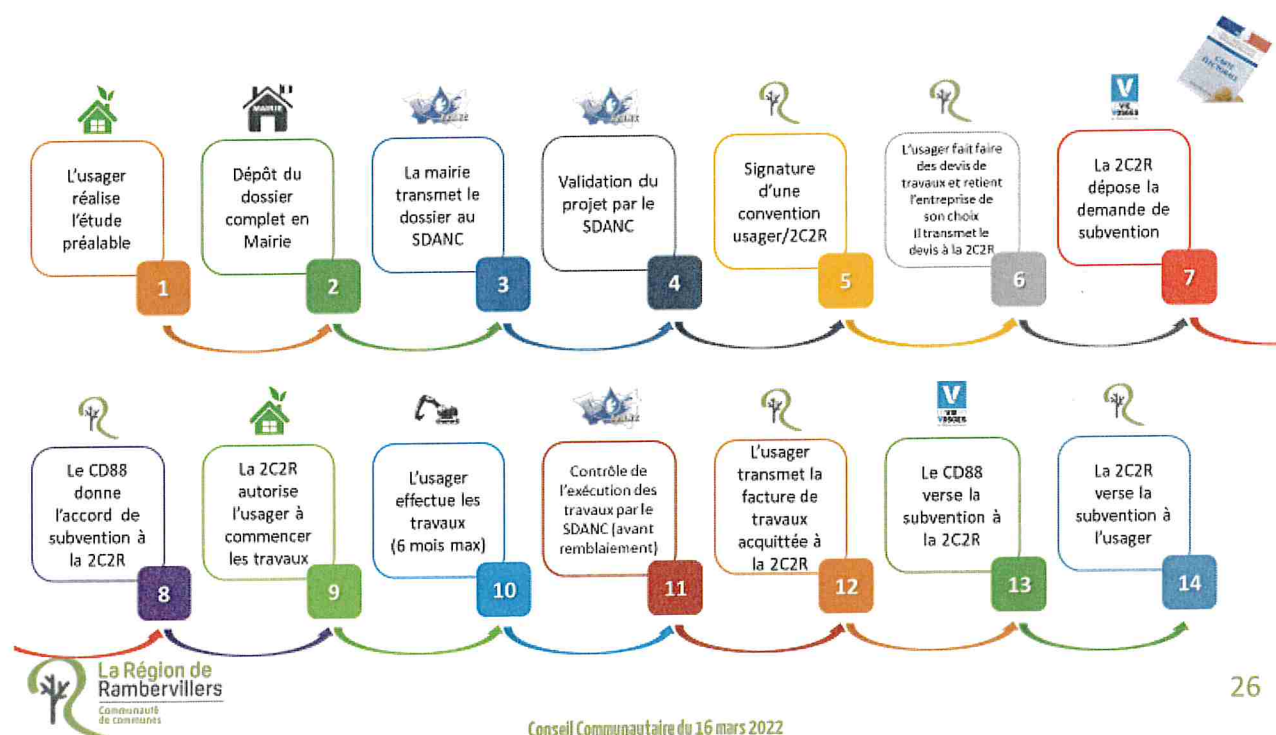
Il présente une carte des communes ayant délibéré pour approuver leur plan de zonage en assainissement non collectif. La carte n'étant pas à jour, un mail sera envoyé par les services.

Il indique que certaines communes ont réalisé des études de zonage mais ne sont pas allées jusqu'au bout. Elles n'ont pas réalisé d'enquête publique auprès de la population, ni pris de délibération. Les particuliers résidant dans ces communes ne pourront donc pas prétendre aux subventions.

M. SAYER indique avoir pris contact auprès de l'Agence de l'eau. Cette dernière subventionnerait les études à hauteur de 70%.

M. le Président propose que la collectivité puisse accompagner les communes intéressées sur la partie ingénierie. Un appel d'offres pourrait être réalisé pour choisir un bureau d'études qui compléterait les études déjà réalisées sur certaines communes ou les reprendraient complètement.

M. le Président explique que le fait de reprendre les études de zonage déjà réalisées et de les mettre à jour serait probablement moins onéreux. Il présente ensuite les différentes étapes dans le cadre de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif pour les communes :



M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques ?

M. COLIN, maire d'Ortoncourt, demande si les maisons neuves et les rénovations peuvent être éligibles aux subventions ?

M. le Président répond par l'affirmative pour les habitations qui ne sont pas aux normes.

M. SAYER précise que les installations neuves ne sont pas éligibles selon le règlement du Conseil Départemental.

M. COLIN demande à quelle hauteur participait l'Agence de l'Eau ?

M. le Président répond que cette dernière participait à hauteur de 60 %.

Suite au désengagement de l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental donne désormais un forfait de 2500 €/installation.

M. COLIN demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas étudier la proposition d'apporter une aide financière complémentaire ?



M. le Président répond ne pas y avoir réfléchi mais n'est pas contre l'idée. Il faut néanmoins que la collectivité puisse suivre financièrement.

M. AIGLE, maire de Roville aux Chênes, indique que la proposition faite de réaliser 30 dossiers est une bonne idée mais demande pourquoi cette estimation ?

M. le Président indique avoir évalué le nombre à 30 dossiers suite à la charge de travail que cela représente pour l'agent. Ce dernier instruit déjà les dossiers du PIG.

M. SAYER ajoute que la collectivité pourrait avoir recours à un fonds de concours pour aider les communes. Une réflexion sera menée sur ce sujet. Une commission environnement est programmée prochainement pour aborder ce point.

M. COLIN fait remarquer que les grandes communes sont passées avant les petites communes dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ANC.

M. le Président répond par la négative, ont été prioritaires celles qui ont effectuées leur plan de zonage.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande si la commune ne souhaite pas refaire l'étude, peut-elle verser les 2500 € d'aides aux particuliers ?

M. le président répond par la négative. La compétence appartient à la collectivité.

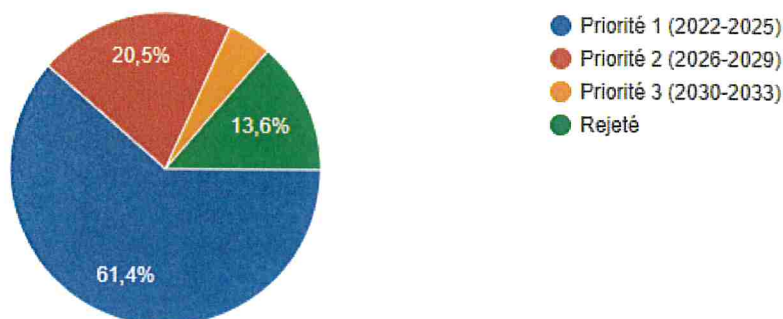
M. SIMONIN fait état de 10 points noirs sur sa commune.

M. le Président fait remarquer que l'Agence de l'Eau finance l'étude à hauteur de 70%, il ne resterait à charge de la commune que 30 %.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, fait remarquer que plusieurs communes sont en assainissement collectif (Jeanménil, Rambervillers, Saint Genest et en partie Saint Maurice sur Mortagne), il ne faudrait pas qu'il existe une différence de traitement avec ces communes.

### 3.3 Assainissement non collectif

44 réponses



M. le Président indique que cette action a été priorisée. Le but est de collecter les demandes de subvention des particuliers afin de les envoyer pour instruction au Conseil Départemental (Priorité n° 1).

Au regard de la carte, M. le Président constate qu'environ la moitié des communes n'est pas à jour. Il propose que la Communauté de Communes accompagne les communes dans la consultation des bureaux d'études. Des économies d'échelle pourraient ainsi être réalisées.

M. RICHARD, maire de Doncières, indique que pour sa commune, le plan de zonage date de 2008 et est donc obsolète. Il ajoute s'être arrêté à l'enquête publique et ne pas avoir délibéré. Il demande quelle serait l'échéance pour réaliser ce groupement ?

M. le Président répond environ un an.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande jusqu'à quand le conseil départemental subventionnera la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 2500 €/ installation ?

M. le Président répond que les programmes d'aide sont votés annuellement mais ils devraient probablement perdurer dans le temps suite au désengagement financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et à une demande accrue des particuliers.

M. THOMAS, maire d'Anglemont, fait remarquer que le désengagement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a généré de l'inéquité sur notre territoire.

M. le Président répond avoir envoyé un courrier au ministre de l'écologie sur ce sujet et il n'a obtenu à ce jour aucune réponse.

M. PIERRE, maire de Bult, demande si un particulier, qui n'avait pas bénéficié des aides lors du programme de réhabilitation, pourra en faire la demande si besoin ?

M. le Président répond par l'affirmative.

M. AIGLE, maire de Roville aux Chênes, demande s'il sera possible d'obtenir le schéma projeté des différentes étapes dans le cadre de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif pour les communes.

M. le Président répond qu'il sera envoyé aux communes

M. COLIN, maire de Fauconcourt, demande à quel interlocuteur faut-il s'adresser pour avoir des informations plus précises ?

M. le Président répond à la Préfecture, auprès des services de la DREAL.

M. le Président indique qu'il est probable que les communes en assainissement collectif aient des installations en assainissement non collectif.

M. TOUSSAINT indique qu'une étude de zonage est valable 6 ans.

M. BAILLY suggère aux communes qui souhaitent mettre leur plan de zonage à jour de reprendre contact avec le bureau d'études qui avait effectué l'étude initiale afin de ne pas payer la totalité d'une nouvelle étude.

➤ Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'exercice de la compétence « réhabilitation » des assainissements non collectifs en maîtrise d'ouvrage privée, il est proposé que la Communauté de Communes constitue les dossiers de demande de subvention pour le compte des particuliers pour la mise aux normes des assainissements non collectifs. Elle les transmettra ensuite pour instruction au Conseil Départemental des Vosges.

Conformément au règlement du Conseil Départemental, seuls les dossiers des particuliers résidant dans une commune détenant un zonage d'assainissement non collectif validé seront éligibles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**-VALIDE** le principe d'animation des opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage privée.

**-AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 3. SERVICES A LA PERSONNE

#### 3.1 Aide aux Temps Libres sur fonds locaux de la CAF des Vosges : Renouvellement de la convention.

##### Débat :

M. le Président indique que la convention est arrivée à terme échu et qu'il est temps de la renouveler afin de permettre aux parents dont les enfants utilisent le service périscolaire, de pouvoir régler leur facture.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

➤ Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que pour permettre, aux parents des enfants bénéficiaires du service d'accueil périscolaire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, de percevoir les forfaits « aides au temps libres » une convention avait été passée avec la CAF des Vosges. Cette convention est arrivée à échéance le 31 janvier 2022, il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention jusqu'au 31 janvier 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de cette convention
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

## 4. ECONOMIE

### 4.1 Renouvellement de la convention de partenariat entre la 2C2R et le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises.

#### 4. Economie

##### 1. Renouvellement de la Convention de partenariat entre la 2C2R et le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises



- Objet :** Signature de la convention
- Annexe :** n°3

- Partenariat financier entre la 2C2R et le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises.
- Créer des conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises: animation du club entreprise.
- Montant de la participation: 7 000 € (6000 € club entreprises +1 000 € section commerce).
- Convention arrivée à échéance au 30/01/2022.
- Proposition de renouvellement 2 fois tacitement par période d'un an soit jusqu'au 30/01/2025.
- Autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat entre les deux parties.

### Débat :

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, indique que la convention de partenariat entre la 2C2R et le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises est arrivée à son terme et il propose de la renouveler.

M. le Président indique que l'une des 2 parties a la possibilité de résilier la convention à tout moment en respectant un préavis de 3 mois.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande si la participation versée tous les ans est revue ?

M. le Président indique que tous les ans les subventions aux associations sont revotées et inscrites sur une délibération spécifique.

M. THOMAS, maire d'Anglemont, fait remarquer que c'est la collectivité qui s'occupe d'acheter les terrains sur la ZAE. Il se demande pourquoi la somme de 7000 € est versée au Club entreprises ?

M. le Président explique qu'en contrepartie de cette aide, le Club Entreprises :

- Tient une permanence les samedis matins pour les créateurs d'entreprises
- Réalise des plénières pour diffuser de l'information via l'intervention d'experts et pour favoriser la cohésion.
- Fait la promotion du territoire
- Réalise un annuaire pour les entreprises...



M. le Président reconnaît l'utilité et la nécessité de ce partenariat. Il indique qu'il aurait fallu recruter un agent dédié à cela ce qui aurait eu un certain coût. Il indique qu'il n'y a rien de mieux qu'un chef d'entreprise pour parler à un futur chef d'entreprise. Il ajoute que le club entreprises initié par M. CLOQUARD, Vice-Président à l'économie, sous l'ancienne mandature, est envié à l'extérieur de notre territoire. Ce club rassemble industriels, commerçants, artisans, agriculteurs pour leur permettre d'échanger.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, indique que pour les commerçants, le club entreprises est un soutien. Ils ont besoin qu'on les aide à communiquer contrairement à une grande entreprise.

M. le Président indique qu'il y a 2 ans, la subvention allouée au Club Entreprises est passée de 12 000 € à 7 000 € (fin du FISAC). Il ajoute que le Club Entreprises doit être acteur du développement économique. Le parrainage mis en place est un atout pour les jeunes entrepreneurs (rendez-vous 2 fois/mois)

➤ Vote à l'unanimité

### Délibération:

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la convention passée avec le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises est arrivée à échéance au 30 janvier 2022 et qu'il convient de la renouveler.

Monsieur le Président détaille les modalités d'accompagnement de la 2C2R valorisables :

- 7 000 € de subvention (6 000 € Club Entreprises et 1000 € collège des commerçants)
- 3 000 € mise à disposition d'un agent (0,1 ETP)
- 1 440 € de valorisation de mise à disposition de la salle de réunion  
(36 samedis matins +12 vendredis matins Conseil d'Administration à 30 € la ½ journée)

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat entre les deux parties qui détaille les modalités de mise en œuvre (Cf. annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents relatifs à cette affaire.

## 4.2 Point sur le forum de l'emploi.

### Débat:

M. le Président présente l'affiche relative à l'événement le bus de l'emploi et de la formation.



Il indique que ce point a fait l'objet d'une présentation en introduction.

M. le Président précise qu'il n'y a aucune obligation de monter dans le bus .

M. THOMAS, maire d'Anglemont, demande s'il ne serait pas possible de l'écrire sur l'affiche.

M. le Président demande aux maires de faire le relai auprès des demandeurs d'emploi de leur village.

## 5. FINANCES.

### 5.1 Contrat territorial Vosges Ambitions 2027 – Contractualisation – avenant 2022.

#### Débat :

M. le Président indique qu'un courrier a été envoyé aux maires afin de recenser les projets structurants dans leurs communes.

Il donne lecture des projets inscrits. Certains projets sont ciblés bourg centre (cf.diapositive).

M. SAYER indique que les projets retenus par le Conseil Départemental pourront bénéficier d'une subvention bonifiée mais ces aides vont être revues dans le cadre des aides départementales.

- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération N°2018-46 du 23 mai 2018, le Conseil Communautaire a validé le contrat territorial 2018 – 2020 Vosges ambitions 2021.

Il précise que ce dernier a été modifié via les avenants 2019, 2020 et 2021.

Afin que les nouvelles actions menées / envisagées pour 2022 soient prises en compte dans ce contrat, il convient de les acter par l'avenant 2022 (Cf. Annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant 2022 au contrat territorial Vosges Ambitions 2027 tel qu'il est rédigé (Cf. annexe).

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 2022 du contrat territorial, avec le Conseil Départemental des Vosges.

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### 5.2 Tarifs des cotisations à l'école de Musique 2022-2023.

#### Débat :

M.JACQUOT, Vice-Président à la culture, indique que les tarifs restent inchangés pour l'année 2022-2023. Les tarifs pratiqués restent moins chers que dans les collectivités voisines. Suite à l'épidémie de COVID, les enseignements dispensés ces deux dernières années ont été plus compliqués. La commission musique a donc décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs 2021 – 2022 pour l'année 2022-2023.

M. AIGLE estime que cela est judicieux au vu de la conjoncture actuelle.

M. le Président indique que les cotisations représentent environ 13 000 € sur un budget de 308 000 €.

L'objectif est de développer la culture et de permettre à un maximum d'enfants d'accéder à ce service.

M. le Président demande s'il y a des questions.

- Aucune question.
- Vote à l'unanimité.

### Délibération:

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les tarifs des cotisations à l'école de musique qui seront appliqués par la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2022 - 2023. Il précise que la commission musique s'est réunie le 09 mars dernier et a proposé de maintenir les tarifs 2021 - 2022.

Quotient Familial	2C2R	Extérieurs
0-650	56.50 €	202.00 €
651-1150	73.00 €	
1151 et plus	91.00 €	
Inscription 2ème instrument	174.00 € *	
location instrument (annuelle)	87.00 €	121.00 €
Chorale adultes	61.00 €	92.00 €
Chorale enfants**	61.00 €	92.00 €
Ensemble de guitare***, taka gratter, musique actuelle	61.00 €	92.00 €

\*Seuls les anciens élèves qui pratiquent déjà un 2<sup>ème</sup> instrument pourront le faire en 2022/2023.

\*\*tout élève mineur inscrit à l'école de musique peut participer à la chorale enfants sans cotisation supplémentaire.

\*\*\* validation de l'inscription sur concours d'entrée.

Après lecture de la proposition de tarifs de cotisations à l'école de musique, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2022- 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs.

## 5.3 Subventions aux associations et organismes de droit privé.

### Débat:

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie aux finances, demande aux élus de voter les subventions aux associations et aux organismes de droit privé.

Il indique que contrairement à ce qui avait été annoncé en commission finances élargie, la contribution de la collectivité pour le portage de repas est de 2 €/repas.

M. le Président indique que la participation versée à l'orchestre d'harmonie est fonction du nombre de musiciens présents aux concerts/défilés. Cette subvention permet aux musiciens de réaliser une sortie tous les 3 ans.

La subvention versée à l'Association des Maires Ruraux des Vosges est de 809,70 €, identique à la cotisation versée à l'Association des Maires Vosgiens.

M. le Président demande s'il y a des questions.

- Aucune question.
- Vote à l'unanimité.



### Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que :

Chaque année, nous devons nous prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé.

Pour 2022, les subventions connues sont :

- Portage de repas : ADMR : 45 000 €
- Orchestre d'harmonie : 891 €
- Club Entreprises : 7 000 € (6 000 € Club Entreprises et 1 000 € collège des commerçants).
- Autres : 5 000 €
- Club VTT (la Rambuvetaise) : 1 000 €
- Association des Maires Ruraux des Vosges : 809,70 €
- 

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président est invité à se prononcer sur l'inscription de ces montants à l'article 6574 du BP 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 58 700,70 € à l'article 6574 du budget principal de 2022.

## 5.4 Participations, contributions aux organismes de regroupement.

### Débat :

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie aux finances, demande aux élus de voter les participations et contributions aux organismes de regroupement.

M. le Président indique que le PETR n'était pas en mesure de baisser sa cotisation pour cette année car le projet de territoire n'est pas terminé. Elle est à ce jour de 8.93 €/habitant

M. le Président demande s'il y a des questions.

- Aucune question.
- Vote à l'unanimité.

### Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que :

Chaque année, nous devons nous prononcer sur l'attribution d'une participation ou d'une contribution aux organismes de regroupement.

Pour 2022, les participations et/ou contributions sont :

- Association des Maires : 809,70 €
- Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges : 120 645,30 €
- SMIC des Vosges : 800 € (*Participation syndicale budgétaire*)
- Mission Locale : 13 570 €
- EPTB : 38 150 €
- ATD (Agence Technique Départementale) : 3 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président est invité à se prononcer sur l'inscription de ces montants à l'article 65541 du BP 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 176 975 € à l'article 65541 du budget principal de 2022.

## 5. Finances

### Modifications budgétaires depuis la commission finance élargie du 2 mars 2022

- Pour le budget CDC :

**En dépenses de fonctionnement :**

- 500 € en chapitre 012 et + 500 € en chapitre 65

- Pour le budget OM :

**En recettes de fonctionnement :**

+ 14 514,58 € en chapitre 002 (ajout à l'excédent 2021 reporté, car pas d'inscription au 1068)

**En dépenses de fonctionnement :**

Au chapitre 011 :

+ 5 000 € à l'article 6066 carburant

+ 6 000 € à l'article 61551 matériel roulant

+ 514,58 € à l'article 61521 entretien bâtiments publics (pour compléter l'équilibre de la section)

Au chapitre 65 :

+ 3 000 € à l'article 6542 créances éteintes (dossiers surendettement)



Conseil Communautaire du 16 mars 2022

46

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie aux finances, indique les modifications budgétaires opérées depuis la commission finances élargie du 2 mars dernier.

Budget Communauté de Communes : dépenses de fonctionnement → 500 € cotisation formation obligatoire des élus

Budget OM : Répartition de l'excédent 2021 sur les dépenses de fonctionnement 2022 afin d'équilibrer la section de fonctionnement suite à la décision de ne rien inscrire à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

## 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

### 5.5.1 Approbation du compte de gestion 2021- budget Communauté de Communes.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, présente par chapitre, les dépenses d'investissement et de fonctionnement des différents comptes administratifs et expose les recettes d'investissement et de fonctionnement.

M. le Président donne les détails.

## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.1 Approbation du compte de gestion 2021-budget Communauté de Communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL COMM DE COM DE LA REGION DE RAMBERVILLERS								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	
Ch - 011 Charges à caractère général	2 996 538,26 €	512 037,20 €	3 034 427,98 €	Ch - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 740 033,86 €	- €	2 997 501,88 €	
Ch - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 578 404,41 €	2 417 222,47 €	2 659 200,00 €	Ch - 013 Atténuations de charges	3 257,65 €	31 167,34 €	71 335,82 €	
Ch - 014 Atténuations de produits	2 140 000,00 €	2 127 151,00 €	2 140 000,00 €	Ch - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 160,28 €	145 160,28 €	145 663,29 €	
Ch - 022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	Ch - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	932 701,86 €	979 395,96 €	999 054,00 €	
Ch - 023 Virement à la section d'investissement	33 333,34 €	- €	176 428,67 €	Ch - 73 Impôts et taxes	3 818 036,58 €	3 229 244,00 €	3 229 244,00 €	
Ch - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	341 774,34 €	341 774,34 €	356 161,70 €	Ch - 74 Dotations et participations	833 098,21 €	1 492 285,92 €	1 386 146,64 €	
Ch - 65 Autres charges de gestion courante	375 459,83 €	366 515,64 €	397 468,78 €	Ch - 75 Autres produits de gestion courante	21 551,28 €	166 196,88 €	7 654,00 €	
Ch - 66 Charges financières	18 109,54 €	11 966,79 €	17 110,10 €	Ch - 77 Produits exceptionnels	- €	4,02 €	- €	
Ch - 67 Charges exceptionnelles	200,00 €	139,62 €	65 811,40 €					
<b>Total</b>	<b>8 493 819,72 €</b>	<b>5 776 810,06 €</b>	<b>8 836 608,63 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 493 819,72 €</b>	<b>6 043 454,40 €</b>	<b>8 836 608,63 €</b>	

## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.1 Approbation du compte de gestion 2021-budget Communauté de Communes.



#### Compte de Gestion 2021 Communauté de Communes

- Dépenses de fonctionnement 2021 → 5 776 810,06 €
- Recettes de fonctionnement 2021 → 6 043 454,40 €
  
- Dépenses d'investissement 2021 → 1 540 327,34 €
- Recettes d'investissement 2021 → 2 145 052,86 €

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Approuvé à l'unanimité.

#### Délibération :

Monsieur le Président informe les membres présents que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt.

Considérant que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget principal du Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt pour l'exercice 2021.



## 5.5.2 Approbation du compte de gestion 2021- budget OM COLL TRAIT CC.

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.2 Approbation du compte de gestion 2021-budget OM.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE OM COLL TRAIT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	834 551,51 €	834 519,63 €	945 549,04 €	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	190 466,55 €	- €	207 535,76 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	350 837,23 €	304 619,81 €	339 650,00 €	Ch. - 013 Atténuations de charges	- €	437,07 €	11 356,70 €
Ch. - 022 Dépenses imprévues	5 000,00 €	- €	9 000,00 €	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 612,73 €	19 612,73 €	19 612,73 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 572,33 €	94 572,33 €	90 894,06 €	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 100 800,00 €	1 254 337,81 €	1 170 800,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	18 800,00 €	18 647,66 €	15 200,00 €	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	- €	1 044,02 €	- €
Ch. - 66 Charges financières	418,21 €	418,21 €	1 012,09 €	Ch. - 77 Produits exceptionnels	300,00 €	1,54 €	- €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	7 000,00 €	5 586,32 €	8 000,00 €				
<b>Total</b>	<b>1 311 179,28 €</b>	<b>1 258 363,96 €</b>	<b>1 409 305,19 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 311 179,28 €</b>	<b>1 275 433,17 €</b>	<b>1 409 305,19 €</b>

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.2 Approbation du compte de gestion 2021-budget OM

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE OM COLL TRAIT											
Chapitre	DEPENSES				RECETTES						
	Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	Budget total 2022	Chapitre	Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	Budget total 2022
Ch. - 030 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	2 783,00 €	2 783,00 €	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	281 897,82 €	- €	- €	303 758,01 €	303 758,01 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 612,73 €	19 612,73 €	- €	19 612,73 €	19 612,73 €	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 572,33 €	94 572,33 €	- €	90 894,06 €	90 894,06 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	9 824,51 €	9 824,51 €	- €	27 077,21 €	27 077,21 €	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	36 252,84 €	7 969,76 €	- €	37 965,00 €	37 965,00 €
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	405,00 €	405,00 €	- €	- €	- €	Ch. - 13 Subventions d'investissement	- €	14 368,50 €	- €	33 526,50 €	33 526,50 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	382 880,79 €	88 808,30 €	316 272,59 €	37 080,10 €	351 352,69 €	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	175 000,00 €	175 000,00 €
<b>Total</b>	<b>412 722,99 €</b>	<b>96 450,40 €</b>	<b>316 272,59 €</b>	<b>86 551,04 €</b>	<b>402 823,63 €</b>	<b>Total</b>	<b>412 722,99 €</b>	<b>116 310,59 €</b>	<b>- €</b>	<b>659 143,57 €</b>	<b>659 143,57 €</b>

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.2 Approbation du compte de gestion 2021- budget OM COLL TRAIT CC.



#### Compte de Gestion 2021 Ordures Ménagères

- Dépenses de fonctionnement 2021 → 1 258 363,96 €
- Recettes de fonctionnement 2021 → 1 275 433,17 €
- Dépenses d'investissement 2021 → 96 450,40 €
- Recettes d'investissement 2021 → 116 310,59 €

## Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Approuvé à l'unanimité.

## Délibération :

Monsieur le Président informe les membres présents que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt.

Considérant que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2021 du budget OM\_COLL\_TRAIT de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget OM\_COLL\_TRAIT du Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt pour l'exercice 2021.

## 5.5.3 Approbation du compte de gestion 2021- budget Maison de Santé.

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.3 Approbation du compte de gestion 2021-budget Maison de Santé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	50 850,00 €	38 411,67 €	54 950,00 €	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	9 874,14 €	- €	14 285,86 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	12 508,88 €	- €	15 477,26 €	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 512,63 €	38 512,63 €	38 512,63 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 755,38 €	98 755,38 €	98 540,39 €	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	20 000,00 €	22 308,30 €	22 000,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	- €	5,00 €	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	105 477,82 €	105 012,05 €	103 526,10 €
Ch. - 66 Charges financières	11 745,33 €	11 745,33 €	9 351,94 €				
<b>Total</b>	<b>173 864,59 €</b>	<b>148 912,38 €</b>	<b>178 324,59 €</b>	<b>Total</b>	<b>173 864,59 €</b>	<b>165 832,98 €</b>	<b>178 324,59 €</b>

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.3 Approbation du compte de gestion 2021-budget Maison de santé.

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitre	Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	Budget total 2022	Chapitre	Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022
Ch. - 000 Solde d'exécution de la section d'investissement	9 679,51 €	- €	- €	10 723,89 €	10 723,89 €	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	12 508,88 €	- €	- €	15 477,26 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 512,63 €	38 512,63 €	- €	38 512,63 €	38 512,63 €	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 755,38 €	38 755,38 €	- €	38 540,39 €
Ch. - 35 Emprunts et dettes assimilées	72 755,83 €	72 755,83 €	- €	75 145,02 €	75 145,02 €	Ch. - 30 Dotations, fonds divers et réserves	11 464,51 €	11 464,51 €	- €	12 508,88 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	1 785,00 €	- €	1 785,00 €	360,00 €	2 145,00 €					
<b>Total</b>	<b>122 728,77 €</b>	<b>111 268,46 €</b>	<b>1 785,00 €</b>	<b>124 741,93 €</b>	<b>126 526,93 €</b>	<b>Total</b>	<b>122 728,77 €</b>	<b>110 219,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>126 526,93 €</b>

## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.3 Approbation du compte de gestion 2021- budget Maison de Santé.



#### Compte de Gestion 2021 Maison de santé

- Dépenses de fonctionnement 2021 → 148 912,38 €
- Recettes de fonctionnement 2021 → 165 832,98 €
  
- Dépenses de investissement 2021 → 111 264,26 €
- Recettes d'investissement 2021 → 110 219,89 €

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Approuvé à l'unanimité.

#### Délibération :

Monsieur le Président informe les membres présents que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt.

Considérant que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2021 du budget de la Maison de Santé de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget de la Maison de Santé du Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt pour l'exercice 2021.

#### 5.5.4 Approbation du compte de gestion 2021- budget SPANC.

## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.4 Approbation du compte de gestion 2021-budget SPANC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE SPANC								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	Chapitre	Proposition 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022	
Ch. - 002 Résultats d'exploitation reporté	47 966,92 €	- €	52 111,40 €	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	130,00 €	- €	- €	- €
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 650,00 €	1 610,00 €	1 700,00 €	Ch. - 74 Subventions d'exploitation	52 168,25 €	- €	- €	55 511,40 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 671,33 €	2 534,48 €	1 700,00 €					
<b>Total</b>	<b>52 288,25 €</b>	<b>4 144,48 €</b>	<b>55 511,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>52 288,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>55 511,40 €</b>



## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.4 Approbation du compte de gestion 2021-budget SPANC.

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE SPANC											
Chapitre	DEPENSES					Chapitre	RECETTES				
	Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	Budget total 2022		Budget total 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	Budget total 2022
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	125 116,00 €	59 235,59 €	31 881,29 €	- €	31 881,29 €	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	333 360,11 €	- €	292 324,92 €	292 324,92 €	
						Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	82 569,51 €	50 000,00 €	38 569,51 €	40 000,00 €	
Total	125 116,00 €	59 235,59 €	31 881,29 €	- €	31 881,29 €	Total	424 329,62 €	50 000,00 €	299 755,01 €	332 324,92 €	

## 5. Finances

### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

#### 5.5.4 Approbation du compte de gestion 2021- budget SPANC



#### Compte de Gestion 2021 SPANC

- Dépenses de fonctionnement 2021 → 4 144,48 €
- Recettes de fonctionnement 2021 → 0 €
- Dépenses d'investissement 2021 → 93 235,59 €
- Recettes d'investissement 2021 → 50 000 €

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Approuvé à l'unanimité.

#### Délibération :

Monsieur le Président informe les membres présents que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt.

Considérant que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2021 du budget SPANC de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion du budget SPANC du Comptable responsable du Service de Gestion Comptable de Mirecourt pour l'exercice 2021.

M. le Président quitte la séance et laisse la place à Mme ROCHOTTE, doyenne du Conseil Communautaire, afin qu'elle procède aux votes des différents comptes administratifs.

Après lecture des résultats, Mme ROCHOTTE procède au vote du compte administratif 2021- budget Communauté de Communes.

## 5.5.5 Adoption du compte administratif 2021- budget Communauté de Communes.

- Compte Administratif de l'exercice 2021  
Budget Communauté de communes

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	2 740 013,86 €	-	266 644,34 €	3 006 658,20 €
Investissement	1 379 800,50 €	-	604 725,52 €	1 984 526,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 119 814,36 €</b>	<b>-</b>	<b>871 369,86 €</b>	<b>4 991 184,22 €</b>

### Débat :

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2021.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Madame ROCHOTTE, doyenne des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	2 740 013,86 €	-	266 644,34 €	3 006 658,20 €
Investissement	1 379 800,50 €	-	604 725,52 €	1 984 526,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 119 814,36 €</b>	<b>-</b>	<b>871 369,86 €</b>	<b>4 991 184,22 €</b>

Après lecture des résultats, Mme ROCHOTTE procède au vote du compte administratif 2021- budget OM COLL TRAIT CC.

## 5.5.6 Adoption du compte administratif 2021- budget OM COLL TRAIT CC.

### Compte Administratif de l'exercice 2021 Budget Ordure Ménagère COLL TRAIT

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	190 466,55 €	-	17 069,21 €	207 535,76 €
Investissement	281 897,82 €	-	19 860,19 €	301 758,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>472 364,37 €</b>	<b>-</b>	<b>36 929,40 €</b>	<b>509 293,77 €</b>

#### Débat :

- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2021 pour le budget OM COLL TRAIT – CC.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Madame ROCHOTTE doyenne des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le budget OM COLL TRAIT – CC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le budget OM COLL TRAIT – CC, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	190 466,55 €	-	17 069,21 €	207 535,76 €
Investissement	281 897,82 €	-	19 860,19 €	301 758,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>472 364,37 €</b>	<b>-</b>	<b>36 929,40 €</b>	<b>509 293,77 €</b>

Après lecture des résultats, Mme ROCHOTTE procède au vote du compte administratif 2021- budget Maison de Santé

## 5.5.7 Adoption du compte administratif 2021- budget Maison de Santé.

### Compte Administratif de l'exercice 2021 Budget Maison de Santé

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	21 338,65 €	-	16 920,60 €	26 794,74 €
Investissement	-9 679,51 €	11 464,51 €	-1 044,37 €	-10 723,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 659,14 €</b>	<b>11 464,51 €</b>	<b>15 876,23 €</b>	<b>16 070,86 €</b>



### Débat :

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2021 pour le budget Maison de Santé.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Madame ROCHOTTE, doyenne des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le budget Maison de Santé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe la Maison de Santé, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	21 338,65 €	-	16 920,60 €	26 794,74 €
Investissement	-9 679,51 €	11 464,51 €	-1 044,37 €	-10 723,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 659,14 €</b>	<b>11 464,51 €</b>	<b>15 876,23 €</b>	<b>16 070,86 €</b>

Après lecture des résultats, Mme ROCHOTTE procède au vote du compte administratif 2021- budget SPANC.

## 5.5.8 Adoption du Compte Administratif 2021- budget SPANC.

### Compte Administratif de l'exercice 2021 budget SPANC

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	- 47 966,92 €	-	- 4 144,48 €	- 52 111,40 €
Investissement	335 560,11 €	-	- 43 235,59 €	292 324,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 593,19 €</b>	<b>-</b>	<b>- 47 380,07 €</b>	<b>240 213,12 €</b>

### Débat :

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2021 pour le budget SPANC.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Madame ROCHOTTE doyenne des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le budget SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Fonctionnement	- 47 966,92 €	-	- 4 144,48 €	- 52 111,40 €
Investissement	335 560,11 €	-	- 43 235,59 €	292 324,52 €
TOTAL	287 593,19 €	-	- 47 380,07 €	240 213,12 €

## 5.5.9 Affectation des résultats 2021-budget Communauté de Communes.

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.9 Affectation des résultats 2021-budget Communauté de Communes.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, le 16/03/2022 constatant :

Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **266 644,34 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses de **3 888 642,20 €**

En recettes de **1 894 958,86 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **604 725,52 €**

Et un report N-1 excédentaire de **1 379 800,50 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **9 157,32 €**

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.9 Affectation des résultats 2021-budget Communauté de Communes.

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **9 157,32 €**

Ligne 002 – reporter en excédent : **2 997 500,88 €**

Ligne 001 – reporter en excédent : **1 984 526,02 €**

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, le 16/03/2022 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **266 644,34 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :



- En dépenses de **3 888 642,20 €**
- En recettes de **1 894 958,86 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **604 725,52 €**

Et un report N-1 excédentaire de **1 379 800,50 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **9 157,32 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **9 157,32 €**
- Ligne 002 – reporter en excédent : **2 997 500,88 €**
- Ligne 001 – reporter en excédent : **1 984 526,02 €**

### 5.5.10 Affectation des résultats 2021-budget OM COLL TRAIT CC.

#### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.10 Affectation des résultats 2021-budget OM COLL TRAIT CC.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget OM COLL TRAIT CC, le 16/03/2022 constatant :

Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **17 069,21 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses de **316 272,59 €**

En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **19 860,19 €**

Et un report N-1 excédentaire de **281 897,82 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **14 514,58 €**

#### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.10 Affectation des résultats 2021-budget OM COLL TRAIT CC.

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 1068 – ne pas couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Ligne 002 – reporter en excédent : **207 535,76 €**

Ligne 001 – reporter en excédent : **301 758,01 €**

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité





### Délibération:

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget OM COLL TRAIT CC, le 16/03/2022 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **17 069,21 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **316 272,59 €**
- En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **19 860,19 €**

Et un report N-1 excédentaire de **281 897,82 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **14 514,58 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
  - Ligne 1068 – ne pas couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
  - Ligne 002 – reporter en excédent : **207 535,76 €**
  - Ligne 001 – reporter en excédent : **301 758,01 €**

## 5.5.11 Affectation des résultats 2021-budget Maison de Santé.

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.11 Affectation des résultats 2021-budget Maison de Santé.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget annexe Maison de Santé, le 16/03/2022 constatant :

Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **16 920,60 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses de **1 785,00 €**  
En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution déficitaire de clôture de **1 044,37 €**

Et un report N-1 déficitaire de **9 679,51 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **12 508,88 €**

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.11 Affectation des résultats 2021-budget Maison de Santé.

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **12 508,88 €**

Ligne 002 – de reporter en excédent : **14 285,86 €**

Ligne 001 – de reporter en déficit : **10 723,88 €**

### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité



### Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget annexe Maison de Santé, le 16/03/2022 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **16 920,60 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **1 785,00 €**
- En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution déficitaire de clôture de **1 044,37 €**

Et un report N-1 déficitaire de **9 679,51 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **12 508,88 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **12 508,88 €**
- Ligne 002 – de reporter en excédent : **14 285,86 €**
- Ligne 001 – de reporter en déficit : **10 723,88 €**

## 5.5.12 Affectation des résultats 2021-budget SPANC.

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.12 Affectation des résultats 2021-budget SPANC.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget annexe SPANC, le 16/03/2022 constatant :

- Un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de **4 144,48 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **31 881,29 €**
- En recettes de **38 569,51 €**

Et un solde d'exécution déficitaire de clôture de **43 235,59 €**

Et un report N-1 excédentaire de **335 560,11 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 €**

### 5. Finances

#### 5.5 Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats.

##### 5.5.12 Affectation des résultats 2021-budget SPANC

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 002 – de reporter en déficit : **52 111,40 €**

Ligne 001 – de reporter en excédent : **292 324,52 €**

### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

### Délibération:

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 budget annexe SPANC, le 16/03/2022 constatant :

- Un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de **4 144,48 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **31 881,29 €**
- En recettes de **38 569,51 €**

Et un solde d'exécution déficitaire de clôture de **43 235,59 €**

Et un report N-1 excédentaire de **335 560,11 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
- Ligne 002 – de reporter en déficit : **52 111,40 €**
- Ligne 001 – de reporter en excédent : **292 324,52 €**

## 5.6 Budgets

### 5.6.1 Vote des 3 taxes.

#### 5. Finances

#### 5.6. Budgets

#### 5.6.1 Vote des 3 taxes

- Proposition des taux suivants pour 2022 :
  - ❑ **taxe foncière sur les propriétés bâties** : Fixée à : 4,25 %
  - ❑ **taxe foncière sur les propriétés non bâties**: Fixée à : 6,82 %
  - ❑ **taux CFE** Fixé à : 23,58 %

### Débat:

M. le Président propose de conserver les mêmes taux que l'année dernière.

- Vote à l'unanimité

### Délibération:

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les taux proposés des 3 taxes pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président propose les taux suivants :

- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES  
Fixée à : 4,25 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES  
Fixée à : 6,82 %
- TAUX CFE  
Fixé à : 23,58 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,





- VOTE les taux des trois taxes suivantes pour l'exercice 2022 :
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES  
Fixée à : 4,25 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES  
Fixée à : 6,82 %
- TAUX CFE  
Fixé à : 23,58 %

## 5.6.2 Budget 2022- Communauté de Communes.

### 5. Finances

#### 5.6 Budgets

##### 5.6.2 Budget 2022- Communauté de Communes

□ Annexe : n° 5



- Projet de budget principal de l'exercice 2022 :
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **8 836 608,63 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **5 311 390,89 €**

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget principal de l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**VOTE** le Budget Principal de l'exercice 2022, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **8 836 608,63 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **5 311 390,89 €**

## 5.6.3 Budget 2022-OM COLL TRAIT CC.

### 5. Finances

#### 5.6 Budgets

##### 5.6.3 Budget 2022-OM COLL TRAIT CC.

□ Annexe : n°6

- Projet de budget annexe OM COLL TRAIT-CC pour l'exercice 2022:
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **1 409 305,19 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses pour la somme de **402 823,63 €**  
Recettes pour la somme de **659 143,57 €**

#### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe OM COLLTRAIT-CC pour l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**VOTE** le Budget annexe OM COLL TRAIT-CC de l'exercice 2022, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **1 409 305,19 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses pour la somme de **402 823,63 €**  
Recettes pour la somme de **659 143,57 €**

## 5.6.4 Budget 2022-Maison de santé.

### 5. Finances

#### 5.6 Budgets

##### 5.6.4 Budget 2022-Maison de santé

□ Annexe : n°7

- Projet de budget annexe Maison de Santé de l'exercice 2022:
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **178 324,59 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **126 526,53 €**

### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe Maison de Santé de l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**VOTE** le Budget annexe Maison de Santé de l'exercice 2022, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **178 324,59 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **126 526,53 €**

## 5.6.5 Budget 2022-SPANC.

### 5. Finances

#### 5.6 Budgets

##### 5.6.5 Budget 2022-SPANC.

##### Annexe : n°8

- Projet de budget annexe « SPANC » de l'exercice 2022 :
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **55 511,40 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses pour la somme de **31 881,29 €**  
Recettes pour la somme de **332 324,52 €**



### Débat :

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

- Aucune question, aucune remarque.
- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe « SPANC » de l'exercice 2022.  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**VOTE** le Budget annexe « SPANC » de l'exercice 2022, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **55 511,40 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Dépenses pour la somme de **31 881,29 €**  
Recettes pour la somme de **332 324,52 €**



## 6. QUESTIONS DIVERSES

### 6.1 Points à date :

#### Conseil Communautaire :

- 13 avril 2022 à 20H00 à la salle polyvalente d'Housseras.
- 18 mai 2022 à 20H00 à la salle polyvalente de Sainte-Hélène.
- En juin (date à déterminer) à la Maison du Peuple à Rambervillers.

**Commission environnement :** le 23 mars 2022 dans les locaux de la Communauté de Communes.

### 6.2 Dispositif de Vidéoprotection :

Mme MICHEL, Vice-Présidente à la mutualisation et aux relations avec les communes indique qu'actuellement la Communauté de Communes réceptionne les délibérations prises par les communes.

Les délibérations sont ensuite transmises à l'Adjudant-Chef ROY référent sureté au groupement de gendarmerie départementale des Vosges, qui prendra contact avec les communes intéressées. L'Adjudant-Chef Roy organisera une réunion de présentation du dispositif de vidéoprotection. Celle-ci sera programmée avec les communes après la période électorale.

Mme MICHEL informe l'Assemblée, des communes ayant pris une délibération pour s'engager dans le dispositif.

Elle rappelle aux élus qu'il est encore possible d'adhérer au programme de vidéoprotection.

Elle informe les élus que les communes de Rambervillers et Romont sont déjà équipées et pour les communes de Brû et Sainte-Hélène, le projet est bien avancé. Cela représente un taux de 90% de couverture du territoire.

Elle ajoute que l'Adjudant-Chef ROY, prévoit de réaliser le diagnostic matériel et de clôturer le cahier des charges pour fin juin.

### 6.3 Système d'alerte et d'information à la population :

Elle informe que ce sujet a été évoqué en réunion de travail avec :

M. VIALET- CHABRAND, maire de Saint-Pierremont → application « Intra Muros »

Mme TANNEUR, maire de Saint-Benoît la Chipotte → application « Maëlis » (module SPL XDEMAT)

M. ROBIN, maire de Brû → application « Panno Pocket ».

Elle fait le constat que différentes applications sont utilisées ce qui rend difficile la mutualisation.

Elle indique que les services de la Communauté de Communes enverront un mail aux communes pour organiser une réunion de présentation de l'application « Intra Muros ». Cette dernière étant la moins chère en comparaison avec Panno Pocket.

## 6.4 Comité d'Action Sociale (CNAS) :

M. le Président rappelle l'intervention de la collectivité dans l'action sociale en faveur du personnel.

Pour répondre à une demande des élus, il présente un état des lieux des prestations utilisées par les différents agents ainsi que le coût d'adhésion pour la collectivité.

Il indique que pour l'année 2022, les données ne représentent qu'une partie de l'année car cette dernière n'est pas achevée.

Il fait remarquer qu'en 2020 et 2021, les agents ont eu très peu recours au CNAS du fait de la situation sanitaire.

Il indique que globalement sur les années précédentes, 50 % des utilisateurs ont profité des services du CNAS.

## 6.5 Courrier de remerciement :

M. le Président informe l'Assemblée avoir reçu un courrier de remerciement de la part des Cyclos du secteur de Rambervillers, pour l'octroi de la subvention pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition de la Rambuvetaise le 17 avril prochain.

## 6.6 Commission animation du territoire :

M. MICHEL, Vice-Président à l'animation du territoire et aux relations avec les associations indique que la commune de Romont et la Ville de Rambervillers ont candidaté pour l'organisation du marché nocturne pour l'édition 2022. Une réflexion a été menée et les membres de la commission réunis le 08 mars, ont donné un avis favorable au déroulement de cette manifestation à Rambervillers en 2022. La commune de Romont organisera le marché nocturne en 2023.

Il demande aux communes qui souhaiteraient organiser la marché nocturne pour 2024 et 2025 de se faire connaître. Il ajoute que pour organiser au mieux cet événement, certaines conditions doivent être réunie (posséder une grande place, parking à proximité...).

*En l'absence d'autre question, la séance est levée à 22h55.*

Le Secrétaire de Séance,  
Monsieur Stéphane SIMONIN

Le Président,  
Monsieur Christophe LEMESLE

